

Rapport du jury Concours Sciences sociales ENS Paris-Saclay 2024

Economie, épreuve écrite d'option

Jury : Joseph Ghariani, Marie Lamy, Nathalie Lucchini, Bosco Ménard, Corentin Prépin-Thomas, Mathieu Sadourny, Marine Salès-Juet (coordonnatrice) et Antoine Vatan.

Mathieu Sadourny a intégré le jury cette année.

Sujet : La dette publique aujourd'hui : outil ou fardeau ?

Entre parenthèses apparaissent les données de 2023.

- Nombre de candidat.e.s concerné.e.s : 351 (341)
- Nombre de candidat.e.s présent.e.s : 335 (308)
- Nombre de candidat.e.s absent.e.s : 16 (6)
- Nombre de copies blanches : 0 (1)
- Note minimum : 1/20 (0/20)
- Note maximum : 20/20 (19/20)
- Moyenne : 10 (9,02)
- Ecart-Type : 3,507 (3,62)

Le sujet proposé cette année par le jury portait comme les années précédentes sur une notion transverse du programme d'économie de la filière BLSES et des sciences économiques en général. La grande richesse des éléments du programme qui pouvaient être utilisés a conduit cette année à l'absence de copie blanche. 12 copies ont obtenu une note strictement inférieure à 4/20 (soit 3,5 % des copies), contre 9 copies (2,9 %) en 2023 et 13 copies (3,8 %) en 2022. Le jury se félicite à nouveau du nombre réduit de candidat.e.s qui ne sont pas en mesure de proposer une dissertation complète ou au moins une ébauche de réflexion à partir d'éléments pertinents du programme. En tête de distribution, 22 copies ont obtenu une note supérieure ou égale à 16 (dont deux copies qui ont obtenu la note de 20/20) et 44 copies ont obtenu une note supérieure ou égale à 14 (soit 13,1 % des copies).

Le jury rappelle, comme les années passées, que l'objectif de la dissertation d'économie dans le cadre de l'épreuve spécifique du concours BLSES de l'ENS Paris-Saclay est de proposer une argumentation pertinente et originale, qui répond au sujet, fondée sur des connaissances bien maîtrisées, théoriques comme factuelles, correctement choisies et articulées.

Le sujet de cette année devait permettre aux candidat.e.s de mobiliser différentes visions et différents niveaux d'analyse, ainsi que d'inscrire leurs raisonnements dans le contexte actuel. Le jury était ouvert à tous types d'argumentation et d'apports théoriques et empiriques dès lors que ces derniers étaient correctement explicités (sans erreur et de manière intelligible) et reliés à la fois au sujet et à l'argumentation propre retenue et développée par les candidat.e.s.

Le sujet nécessitait pour être correctement traité une définition précise et exhaustive de ses termes. Sans cela, il était difficile de proposer une réflexion personnelle, structurée et argumentée. En ce sens, l'introduction est apparue trop souvent comme un passage contraint que les candidat.e.s semblent rédiger sans avoir compris son intérêt propre. Le jury souligne donc de nouveau que la définition et la discussion des termes du sujet est absolument nécessaire pour délimiter l'étendue du sujet, élaborer une problématique et aboutir à un plan convaincant.

Le sujet invitait les candidat.e.s à réfléchir sur les termes suivants : « *dette publique* », « *aujourd'hui* », « *outil ou fardeau* ». Le jury a été plus qu'étonné de l'absence ou du manque de définition d'une notion de base en économie qu'est la notion de dette publique. Les candidat.e.s devraient s'assurer de leur maîtrise des définitions des termes économiques fondamentaux lorsqu'ils se présentent à l'épreuve d'économie. La dette publique peut être définie comme l'ensemble des engagements financiers de l'Etat, des collectivités locales et des organismes de Sécurité sociale. C'est une variable de stock, modifiée annuellement par les variations du déficit public. Le déficit public désigne quant à lui le solde négatif du budget de l'Etat, des collectivités locales et des organismes de Sécurité sociale, soit une situation où les dépenses publiques sont supérieures aux recettes publiques. Dans ce cas, les administrations publiques ont un besoin de financement. Dans énormément de copies, le jury a constaté que les candidat.e.s confondaient les notions de dette publique et de déficit public. La dette publique a aussi été souvent assimilée à la dette de l'Etat uniquement.

Le jury attendait dans le cadre de ce travail de définition des éléments chiffrés relatifs à la dette publique aujourd'hui, en particulier pour le cas de pays européens comme la France. Or peu de copies ont proposé ces éléments, et parmi ces dernières, des erreurs majeures ont été commises. Par exemple, la dette publique française a pu être évaluée à hauteur de 13 % du PIB, ou valoir 100 milliards d'euros en 2023. Bien évidemment, le jury n'attendait pas des chiffres précis à l'euro près, mais des ordres de grandeur cohérents avec la réalité. Les définitions des notions de solvabilité et de soutenabilité de la dette publique étaient également attendues en introduction, ce qui pouvait d'ailleurs conduire à une problématisation fructueuse du sujet. Enfin, l'évocation des règles budgétaires européennes paraissait incontournable dans le cadre du sujet posé.

Certain.e.s candidat.e.s ont à juste titre donné un sens au mot « *aujourd'hui* » en identifiant les grands enjeux contemporains auxquels sont confrontées nos économies. Ces grands enjeux contemporains devaient être mis en évidence à travers leur possible impact sur la pertinence du recours, ainsi que sur la gestion de la dette publique. Il était possible d'opter pour différentes limites temporelles. Le jury était ouvert à toutes propositions dès lors qu'elles étaient justifiées et qu'elles permettaient de couvrir et d'identifier les principales dynamiques actuelles ayant un impact sur la dette publique. A ce titre, certain.e.s candidat.e.s ont abordé en introduction les enjeux du financement de la transition écologique et démographique, du financement public en matière d'armement ou de lutte contre les inégalités, l'enjeu de la relance des économies ou enfin l'enjeu de la soutenabilité des finances publiques marqué par la réforme récente des règles budgétaires européennes. Certain.e.s candidat.e.s ont introduit à bon escient dans leur introduction les problématiques spécifiques des pays en développement.

Enfin la plupart des candidat.e.s ont assimilé les termes d' « *outil ou fardeau* » aux notions d'avantages et d'inconvénients, ce qui était correct et permettait de traiter le sujet, mais une analyse plus dynamique en termes d'opportunités et de menace était plus fructueuse ensuite dans les développements proposés.

Les copies dans lesquelles un effort suffisant de discussion des termes du sujet n'a pas été effectué n'ont ainsi pas pu proposer une problématique convenable et ont souvent laissé de côté dans le développement la dimension temporelle du sujet. On constate alors très souvent une confusion notable entre problématique et sujet. Pour rappel, une problématique ne doit pas être une simple reformulation, voire une reprise telle quelle du sujet. Les candidat.e.s ne doivent pas se limiter à poser une question à la fin de l'introduction (ou pire, une liste de questions sans préciser laquelle sera retenue comme problématique...). Il faut préalablement définir correctement et de manière exhaustive les termes du sujet, puis identifier le cadre spatio-temporel de l'analyse qui sera menée, pour présenter le(s) problème(s) qu'ils soulèvent, en montrant quelles sont les tensions, difficultés ou contradictions existantes. La problématique vient uniquement résumer cette phase de réflexion sur les enjeux soulevés par le sujet. Ainsi, problématique et plan non justifiés dans l'introduction ne peuvent être recevables pour le jury, le pire des cas étant celui où le plan finalement proposé ne répond ni à la problématique posée, ni au sujet.

Dernier point en ce qui concerne les moments attendus et cruciaux d'une bonne introduction : les annonces de plan sont idéalement recentrées afin d'indiquer efficacement l'argument central et le cadre d'analyse de chaque partie. L'annonce de plan doit correspondre au contenu réel des parties de la dissertation à venir. Des annonces de plan simples et courtes sont bien plus faciles à appréhender pour le jury et signalent en général des arguments et une argumentation bien maîtrisés. Le jury recommande par ailleurs d'annoncer explicitement les sous-parties, afin de rendre la lecture de la copie plus aisée. Le jury n'est pas hostile à des plans apparents, qui facilitent la lecture et aident à la structuration de la pensée pour les candidat.e.s.

En ce qui concerne le plan en lui-même, le jury recommande aux candidat.e.s de proposer des plans simples, clairement structurés plutôt que de chercher l'originalité à tout prix. Les plans peuvent être construits autour de deux ou trois parties, tant que le raisonnement sous-jacent est cohérent et suit une logique pertinente. Il ne s'agit pas d'enfermer la pensée des candidat.e.s. dans un cadre normatif rigide. Ainsi, le jury évalue avant tout la logique de la réflexion menée quel que soit le nombre de parties. Par exemple, dans certaines copies, la dimension temporelle du sujet n'était introduite et traitée que dans la dernière partie du plan, les parties précédentes faisant l'impasse sur les enjeux actuels. Il était préférable de construire un plan intégrant dans chaque partie la dimension temporelle du sujet, plutôt que de cantonner cet aspect fondamental à une dernière partie ou sous-partie.

Le jury recommande aux candidat.e.s de ne pas dévier et délayer leur ligne d'argumentation principale pour présenter des points qu'ils ou elles ont l'impression de particulièrement bien maîtriser : on ne saurait trop rappeler que la longueur n'est clairement pas synonyme de qualité et qu'une copie resserrée et proche du sujet vaut bien mieux qu'une copie diluée où figurent des éléments nombreux, souvent disparates et non justifiés, voire parfois hors-sujet.

Au final, comme les années passées, le jury n'a pas eu de difficulté à distinguer les très bonnes copies présentant le contexte et les enjeux de l'analyse menée, une réelle problématisation, un développement étayé par des éléments théoriques et factuels pertinents avec un usage réussi de

graphiques ou schémas permettant d'appuyer les arguments développés ; des copies moyennes proposant une restitution plus ou moins réussie d'un cours sur l'efficacité des politiques budgétaires en économie fermée, et parfois en économie ouverte, sans lien très clair avec la question de la dette publique ; des mauvaises copies qui témoignent de mécanismes économiques non acquis et compris, d'une mauvaise compréhension du sujet, d'un plan non lisible ni intelligible.

En termes de connaissances, différentes dimensions du programme pouvaient être mobilisées :

- Les fonctions macroéconomiques : Les grands indicateurs macroéconomiques ; les fonctions de consommation, d'épargne et d'investissement ; la monnaie, le système bancaire et financier.
- Les politiques économiques : L'équilibre macroéconomique : le modèle IS-LM en économie fermée et ouverte ; courbes de Phillips, le modèle offre/demande globales et ses développements ; Les politiques monétaires et budgétaires, application dans le cadre de l'Union européenne ; Les politiques structurelles et de compétitivité.
- Objets communs aux sciences sociales : acteurs, institutions, organisations (Rationalité, anticipations, croyances) ; L'action publique.

Concernant les éléments théoriques mobilisés par les candidat.e.s, on peut regretter des développements qui restituent parfois mal les propos des auteurs voire qui manquent de finesse. L'équivalence ricardienne (Barro, 1974) constitue un bon exemple : les candidats en concluent bien souvent que les dépenses publiques sont inutiles et donc que la dette publique est un fardeau alors que cette conclusion dépend de conditions particulières (Rubin, 2011, chapitre VI). De plus, aucune vérification empirique sur l'équivalence ricardienne n'est évoquée (voir par exemple Röhn, 2010).

Les développements argumentatifs proposés manquent souvent d'éléments empiriques, de références allant au-delà de vagues évocations souvent contestables (lien croissant entre taux d'intérêt et niveau de la dette publique...). Il est ainsi regrettable que le 90 % de Reinhart et Rogoff soit mentionné sans toujours avoir un recul critique. Par exemple, les travaux de Pescatori, Sandri et Simon (2014) ou encore Heimberger (2021) auraient pu être mobilisés à cet effet. Rappelons en tout cas qu'une bonne copie d'économie se doit de conjuguer éléments empiriques et théoriques. Le jury a ainsi notamment valorisé les copies qui articulaient leur réflexion théorique avec des éléments factuels, concrets, tirés de la littérature académique, mais aussi de faits historiques, économiques et sociaux au programme, ou de l'actualité, qui était un élément crucial et discriminant dans le cadre du sujet proposé. Le jury insiste sur le fait que les connaissances acquises dans le cadre du programme et les argumentations attendues lors de l'épreuve d'économie du concours doivent être mises en relation et en dialogue avec le réel et avec des études empiriques.

Enfin, beaucoup trop de copies centrent leurs réflexions sur les dépenses publiques, sans toujours faire de liens explicites avec la dette publique. Cela conduit certain.e.s candidat.e.s à décentrer leur argumentation pour envisager le bien-fondé de l'intervention de l'État dans l'économie, de la politique budgétaire (d'où de multiples graphiques sur IS/LM, IS/LM/BP, OG/DG qui traitent des effets de la politique budgétaire mais ne font pas le lien avec la dette publique) et à insérer la courbe de Phillips et sa critique par Friedman (qui se concentre pourtant sur la politique monétaire dans son intervention de 1968...). Le jury invite ainsi les candidat.e.s à soigner leurs raisonnements, à rappeler les hypothèses principales des modèles présentés et à affiner le plus possible leurs interprétations et analyses. Dans le même ordre d'idée, certaines copies ont pu donner une forte impression de récitation de fiches de

cours, entraînant ainsi des raisonnements en décalage avec le sujet. Les candidat.e.s doivent s'appuyer bien entendu sur leurs cours pour construire leur dissertation, mais il s'agit de s'en servir pour nourrir le raisonnement en l'appliquant précisément au sujet.

Toujours en ce qui concerne le développement, notons que des propos relevant d'opinions politiques personnelles, souvent non étayées, sont à éviter absolument. Le programme en économie propose au sens du jury une très grande diversité d'éléments qui permettent de discuter, sans jugement de valeur moraliste ou idéologique, l'intérêt de concevoir la dette publique comme un outil ou un fardeau.

A propos de l'utilisation des schémas et graphiques dans les copies, le jury recommande de ne pas les faire trop petits et surtout de les commenter afin qu'ils apportent une véritable contribution à la démonstration. Ils peuvent être un outil précieux pour l'argumentation et beaucoup de bonnes copies ont présenté des schémas très convaincants dès lors qu'ils étaient reliés à la question de la dette publique. Il est recommandé aux candidat.e.s de n'entreprendre d'illustrer leurs raisonnements par des schémas que dans les cas où ils sont bien maîtrisés : rien ne révèle mieux une incompréhension ou une confusion qu'un schéma ou un graphique erroné. On ne s'attardera pas sur les oublis des points d'équilibre, voire l'absence d'indication relative aux axes des abscisses et des ordonnées.

Des nombreuses copies contenaient cette année des équations (relatives à la dette publique, ou au modèle IS-LM). Le jury n'y est pas hostile mais rappelle tout de même que l'épreuve consiste avant tout en la rédaction d'une dissertation, et que les équations ne peuvent remplacer un raisonnement correctement rédigé. Les équations ne sont pertinentes que si elles contribuent à la réflexion menée et si elles sont explicitées le plus clairement possible.

Cette année, quelques erreurs fréquentes ont été relevées :

- Les Banques centrales, et en particulier la Banque centrale européenne (BCE), ne financent pas directement les Etats. Beaucoup de candidat.e.s semblent ignorer que dans ses statuts conformément à l'article 123 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, la BCE ne peut recourir à une telle pratique. Cela peut certes être discuté aussi bien par le rachat de dettes publiques européennes sur le marché financier secondaire par la BCE dans le cadre de l'assouplissement quantitatif qu'elle a mené, que d'un point de vue théorique en ayant recours à la théorie de l'arithmétique déplaisante de Sargent et Wallace (1981). Cependant on ne peut qu'être très étonné de lire dans des copies de deuxième année de classe préparatoire que l'agent économique (et parfois le seul) qui finance les Etats européens est la BCE...
- Les règles budgétaires européennes ne sont pas bien connues, et de nombreuses confusions et erreurs sont à déplorer. Certains candidats ont confondu les 3 % et 60 % entre déficit public et dette publique ; d'autres ont même inventé les chiffres de 55 % ou 5 %.
- Certain.e.s candidat.e.s concluent un peu vite que la consommation globale diminue d'après l'équivalence Ricardo-Barro, lors d'une relance budgétaire financée par emprunt public.
- De nombreuses fautes d'orthographe, de conjugaison ou de syntaxe ont pu être relevées : le jury rappelle l'importance de se relire afin de réduire au maximum ces fautes, qui nuisent à la qualité et à l'intelligibilité des propos.

Le jury a ainsi pu découvrir le nom de Musgrave orthographié « Misigrant », celui de Robert Barro, « Barrow » et Pierre Rosanvallon est devenu Pierre « Rosan-wallon ». De manière générale, un soin plus méticuleux à l'orthographe des noms d'auteurs semble opportun.

Pour finir, quelques éléments de « détail » :

- Le jury rappelle à nouveau que les termes « la théorie économique », « certains économistes » ou « l'école de pensée » sont trop vagues et doivent être absolument évités dans la construction et l'annonce du plan.
- Pour certain.e.s candidat.e.s, le SMIC augmente la dette publique sans qu'aucune explication ne soit avancée.
- Milton Friedman est considéré par certain.e.s comme un Nouveau Classique. Des connaissances minimales en Histoire de la Pensée Economique sont requises afin de ne pas commettre d'impairs.
- Le taux de déflation a pu être confondu avec le taux d'inflation. Les candidat.e.s doivent bien se relire pour éviter ce type d'erreurs, que l'on espère être d'ailleurs uniquement dues à l'inattention.

A titre indicatif, voici quelques éléments bibliographiques qui pouvaient être mobilisés dans les copies :

Blanchard, Olivier, 2019, « Coût budgétaire et social de la dette publique en période de faibles taux d'intérêt », *Commentaire*, vol. 167/3, p. 490-494.

Blanchard, Olivier, Alvaro Leandro et Jeromin Zettlemeyer, 2021, « Les dettes publiques actuelles sont-elles soutenables ? », *Commentaire*, vol. 173/1, p. 57-66.

Clavères, Guillaume, 2023, « Taux d'intérêt, croissance et soutenabilité de la dette publique », *Trésor-Éco*, n°334.

De Vroey, Michel, 2009, *Keynes, Lucas : d'une macroéconomie à l'autre*, Paris, Dalloz.

Grjebine, Thomas, 2021, « III/ Comment (di)gérer des dettes publiques élevées ? », in CEPII (éd.), *L'économie mondiale 2022*, Paris, La Découverte, p. 41-56.

Heimberger, Philipp, 2021, « Do Higher Public Debt Levels Reduce Economic Growth? », *The Vienna Institute for International Economic Studies*, Working Papers 211.

Pescatori, Andrea, Damiano Sandri et John Simon, 2014, « Debt and Growth: Is There a Magic Threshold? », *IMF Working Paper*, n°14/34.

Ragot, Xavier, 2021, « Plus ou moins de dette publique en France ? », *OFCE Policy Brief*, n°84.

Röhn, Oliver, 2010, « New Evidence on the Private Saving Offset and Ricardian Equivalence », *OECD Economics Department Working Papers*, n°762.

Romer, Christina et David Romer, 2017, « Why Some Times Are Different: Macroeconomic Policy and the Aftermath of Financial Crises », *NBER Working Paper*, n°23931.

Rubin, Goulven, 2011, *Introduction à la macroéconomie*, Paris, PUF.

Voir aussi le numéro de la *Revue d'économie financière* (2022, n°146) consacré à « La soutenabilité des dettes publiques ».